

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 8 juin 2018 modifiant la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

NOR : *INTV1816721S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 121-13 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 et R. 5223-1 à R. 5223-39 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 313-11 (11°), L. 311-12, L. 511-4 (10°), L. 521-3 (5°), L. 523-4, L. 832-1 (16°), R. 313-22 à R. 313-24, R. 511-1, R. 521-1, R. 523-8 et R. 832-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des certificats médicaux, rapports médicaux et avis mentionnés aux articles R. 313-22, R. 313-23 et R. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la décision n° 2017-24 du 17 janvier 2017 relative à la composition et au fonctionnement du collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu la décision du 17 janvier 2017 modifiée portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

L'annexe 1 de la décision du 17 janvier 2017 susvisée est remplacée par l'annexe 1 de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 juin 2018.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. LESCHI

ANNEXE 1

LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS POUR PARTICIPER AU COLLÈGE À COMPÉTENCE NATIONALE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Dr Amoussou Patrick.
Dr Aoussou Philippe.
Dr Bantman Patrick.
Dr Barennes Catherine.
Dr Baril Marc.
Dr Beaupère Bénédicte.
Dr Benazouz Mohamed Mehdi.
Dr Bernard Thierry.
Dr Berta Jean-Louis.
Dr Bisbal Pierre.
Dr Bouhafis Sherine.
Dr Boulenoir Abdelmadjid.
Dr Bourgois Clémence.
Dr Brisacier Patrick.
Dr Candillier Charles.
Dr Chalgoui Ferhat.
Dr Cireno Sylvie.
Dr Cizeron Gilles.
Dr Conan Lionel.
Dr Coriat-Haddad Caroline.
Dr Coulonges Florence.
Dr Crocq Marc-Antoine.
Dr Daschievici Heymans Carmen.
Dr Delaunay Francis.
Dr Delprat-Chatton Pascale.
Dr De Rouvray Cécile.
Dr De Prin Anne.
Dr Desplanques Jacques.
Dr Douillard-Slomczynski Véronique.
Dr Dumont Bertrand.
Dr Durant François.
Dr Dussartre Jean-Maurice.
Dr Egoumenides Marc.
Dr Eutrope Martine.
Dr Ferjani Borhane.
Dr Gadenne-Jacob Isabelle.
Dr Gaubert-Maréchal Emilie.
Dr Gerlier Jean-Luc.
Dr Giraud Stéfania.
Dr Grassineau Dominique.
Dr Grosso Luigi.
Dr Haddad Michel.
Dr Jedreski Nadine.
Dr Joseph Olivier.

Dr Khan Shaghaghi Charles.
Dr Kla Eric.
Dr Khodja Mohamed Djamel.
Dr Kryvenac Isabelle.
Dr Laouabdia-Sellami Karim.
Dr Larsabal Emmanuel.
Dr Lancino Sylvie.
Dr Le Goff Fabienne.
Dr Legrain Véronique.
Dr Le Lagadec Anne.
Dr Leclair Frédérique.
Dr Lucas Anne-Sophie.
Dr Mauze Bénédicte.
Dr Mbomeyo Ignace.
Dr M'Bayo Stéphane.
Dr Mesbahy Mohamed.
Dr Mettais Cartier Emilie.
Dr Millet Elodie.
Dr Minani Marc.
Dr Ortega Nathalie.
Dr Ouali Abdelhafid.
Dr Pacaud Gérard.
Dr Pierrain Véronique.
Dr Pintas Catherine.
Dr Prunier-Duparge David.
Dr Quille Loïc.
Dr Quilliot Florent.
Dr Rascle Catherine.
Dr Ricatte Olivier.
Dr Royant Maude.
Dr Royannez-Genevey Geneviève.
Dr Ruiz Helios.
Dr Ruggieri Laurent.
Dr Sahrane Ahmed.
Dr Sebille Alain.
Dr Spadari-Brizy Michel.
Dr Sudour Stéphane.
Dr Trétout-El-Sissy Joëlle.
Dr Tran Jasmina.
Dr Truze Philippe.
Dr Van Der Henst Véronique.
Dr Verbeke Francis.
Dr Wagner Xavier.
Dr Wellez Cabral Rui.